



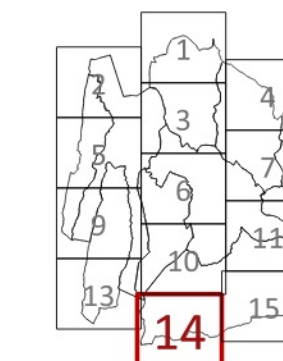
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES

REGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

PAVAGE GENERAL - ECHELLE 5000E

Doussard - Giez - Seythenex



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du

Approuvé le :

Le Président du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges

PIECE DU PLU

4.2.14



- ZONES URBAINES**
- Ua : Noyau historique de bourg
 - Uua : Centre historique de Faverges
 - Uad : Zone urbaine d'ensemble de collectifs
 - Uah : Noyau historique de village
 - Uahv : Grand patrimoine à vocations spécifiques
 - Uahc : Zone urbaine à vocations particulières d'habitat, d'équipements collectifs, spécifiques, dans les services de santé
 - Ua : Zone urbaine récente à dominante résidentielle dense
 - Uar : Zone urbaine récente à dominante résidentielle au sein des hautes
 - Uc : Zone urbaine récente à dominante résidentielle peu dense
 - Ud : Périmètre de captage compris en zone urbaine
 - Ue : Zone urbaine d'équipements d'échelle intercommunale
 - Us : Zone urbaine à vocations d'activités économiques
- ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS**
- Ea : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
 - EaA : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
 - EaB : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
 - EaC : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
 - EaD : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
 - EaE : Zone d'urbanisation future à vocation d'équipement
 - EaF : Zone d'urbanisation future à vocation touristique
 - EaG : Zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
 - EaH : Zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
 - EaI : Zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
 - EaJ : Zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques à long terme
 - S : Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Sa : Secteur comportant une OAP thématique : Espace de bon fonctionnement des zones humides
- ZONES AGRICOLES ET NATURELLES**
- Aa : Zone agricole accueillant le camping à la ferme
 - Aaf : Zone agricole à usage foras
 - Alp : Zone agricole d'usage
 - Ag : Zone agricole à usage, équipements et paysage foras
 - Ap : Périmètre de captage en espace agricole
 - Ask : Zone agricole à destruction de la pratique du ski
 - R1a : Espace naturel sensible (Règles 2000, 2003), corridor écologique...
 - R1b : Zone naturelle d'intérêt écologique et paysager permettant les évolutions agricoles et extensives hautes hautes
 - R1c : Zone naturelle à destination de stockage de déchets
 - R1d : Zone naturelle liée à l'accès d'une centrale photovoltaïque
 - R1e : Zone naturelle liée à l'accès touristique du site de La Ferrière
 - R1f : Zone naturelle liée au site touristique des grottes de Seythenex
 - R1g : Secteur naturel de usage
 - R1h : Secteur naturel permettant l'accès de loisirs et l'accès du public sans infrastructure lourde (pour enfants, parking, sentier...)
 - R1i : Secteur naturel du golf de Giez pouvant accueillir des aménagements spécifiques à l'activité
 - R1j : Secteur naturel du plan d'eau de Malmont pouvant accueillir des aménagements spécifiques à l'activité
 - R1k : Secteur naturel de lac d'ornement
 - R1l : Secteur d'activités sportives en zone naturelle
 - R1m : Périmètre de captage en espace naturel
 - R1n : Zone naturelle liée à l'accès d'un bâtiment de restauration hors agglomération
 - R1o : Domaine stable
 - R1p : Camping espace résidentiel de loisirs
 - R1q : Zone naturelle touristique pouvant accueillir des aménagements spécifiques liés à la pratique du ski
 - R1r : Zone naturelle touristique pouvant accueillir des aménagements spécifiques liés à la pratique du ski de fond
 - R1s : Zone naturelle liée à l'activité de vol libre
 - R1t : Zone d'activités sportives, carrières
 - R1u : Zone d'activités sportives, carrières à l'arrêt
- RESERVES NATURELLES**
- PPRH Risque Fort
 - PPRH Risque Modéré
- ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTRIBUTES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER**
- Co : Cours d'eau
 - Ea : Espace Basse Vallée
 - J : Jardins, vergers et balcons paysagers protégés au titre du L1223-5-BI-2
 - E : Espace de bon fonctionnement des zones humides protégés au titre du R223-511
 - Z : Zones humides de la CDFP
 - B : Bâtiments à préserver au titre du L1223-5-BI-2
 - Ba : Bâti ancien à préserver au titre du L1223-5-BI-2
 - P : patrimoine commun
 - H : Haies et alignements d'arbres protégés au titre du L1223-5-57
 - S : Secteur protégé
- DISPOSITIONS LIEES AUX VOIES ET INFRASTRUCTURES**
- S : Secteur affecté par les maisons sœurs routières
- DISPOSITIONS LIEES A LA LOI LITTORALE**
- B : Bande des 100m
 - E : Espaces proches du rivage
- AUTRES ELEMENTS**
- E : Emplacement réservé
 - T : Terrain inconstructible au titre du L1223-5-BI-4
 - P : Périmètre de rive (secteur) de règlement de loi au L1223-3-BI-4
 - P : Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté
 - L : Linéaire commercial à préserver
 - C : Actualisation manuelle des constructions

Tableau des emplacements réservés sur cette partie du territoire

N°	Objet	Commune	Surface m²

0 10000 20000 30000 40000 50000 m

